



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX

SEANCE DU 30 MARS 2026

Présents :

Anne HÉBERT, Jérôme SEIGNEURIE, Delphine ALI, Karine LEROY, Edouard DANGUY, Richard MINERBE, Valentine RENAUD, Laure EBRARD, Laura CAUSIER, Marine PHILIPPE, Mireille LELOUTRE, Samuel HEBERT, Baptiste DOUCHIN, Maxence CALAIS (arrivé à 20h15), Olivier BRAULT (Arrivé à 21h10).

Invités :

Nicole JOUIN, Julien OURRY

Absents :

Néant

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Delphine ALI a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des compte-rendu des conseils du 10 et du 20 mars 2026 ;
- Présentation et validation des conseillers délégués ;
- Indemnités Maire, Adjointes et Conseillers Délégués ;
- Présentations des projets et validation des commissions et de leurs compositions ;
- Présentation, nomination des délégués pour les syndicats et autres instances ;
- Délégations du Maire ;
- Proposition d'achat de gaulettes saules et châtaigniers ;
- Choix d'entreprises lutte collective 2026 ;
- Proposition achat parcelle ;
- Questions diverses ;
- Dates à retenir.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des Conseils Municipaux des 10 et 20 mars 2026.

PRESENTATION ET VALIDATION DES CONSEILLERS DELEGUES

Délibération n°2026/03/06

Madame Le Maire présente le rôle des différents adjoints :

1^{ER} ADJOINT

Jérôme SEIGNEURIE

Suivi des Travaux Et des employés communaux

- Suivi quotidien des employés communaux ;
- Programmation des travaux ;
- Suivi du matériel (entretien et acquisition) ;
- Entretien et Travaux bâtiments publics en lien avec la commission bâtiments ;
- Relations avec la CUMA, les agriculteurs et les projets agricoles concernant la commune.

2^{ème} ADJOINT

Delphine ALI

Communication-Relations avec les associations et sécurité

- Mise en place d'un programme de communication auprès des habitants, des associations et des partenaires (panneau d'information, flyer, document d'accueil...) ;
- Elaboration du journal de la commune avec la commission ;
- Suivi du site internet et de la page Facebook communale, et de panneau POCKET ;
- Organisation des cérémonies et manifestations officielles (commémorations, cérémonies officielles de toute nature) ;
- Suivi du local Avion ;
- Relations avec les associations ;
- Chargé du suivi sécurité – incendie et évènements exceptionnels (plan de sauvegarde...), affichage sécurité

Madame Le Maire propose la création de cinq postes de conseillers délégués. Chacun des délégués présentés dans le tableau ci-dessous seront responsables de différentes missions.

Conseiller délégué

Eau et assainissement

Edouard DANGUY

- Suivi des stations d'assainissements ;
- Suivi des travaux d'extension de la station ;
- Suivi de l'entretien du réseau EU ;
- Suivi des dossiers SPANC ;
- Suivi ressources incendies.

Conseiller délégué

Gestion salle des fêtes et congélateur

Olivier BRAULT

- Suivi location et travaux salle des fêtes ;
- Suivi location et travaux du congélateur.

Conseiller délégué

Consommation et production d'Energie

Maxence CALAIS

- Suivi de la chaudière bois ;
- Plan de gestion des haies communales ;
- Suivi des panneaux photovoltaïques ;
- Participation SCIC TVB ;
- Suivi éclairage public ;
- Suivi des dossiers avec le SDEM.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer cinq postes de conseillers délégués avec les missions qui leurs ont été attribués.

Conseiller délégué

Culture et patrimoine

Karine LEROY

- Projet culturel communal ;
- Gestion médiathèque ;
- Projet en lien avec le patrimoine :
 - Extension cimetière ;
 - Bâtiments et fresque et église ;
 - Fontaine saint Manvieu ;
 - Maison des Marais.

Conseiller délégué

Suivi des bâtiments publics et logements communaux

Richard MINERBE

- Suivi des locations logements communaux et des états des lieux et entrées sorties ;
- Suivi des contrôles obligatoires.

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

INDEMNITES MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES.

Délibération n°2026/03/07

Barèmes relatifs aux indemnités de fonction au 1^{er} janvier 2026

Madame le Maire présente les barèmes des indemnités maximum du Maire et des Adjointes.

Indemnités de fonction brutes mensuelles des maires

Article L. 2123-23 et L 2511-35 du CGCT

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute maximale mensuelle (en euros)
De 500 à 999 habitants	44.30 %	1820 , 96 €

Indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints

Article L. 2123-24 du CGCT et L 2511-34 et L 2511-35 du CGCT

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute maximale mensuelle (en euros)
De 500 à 999 habitants	11.77 %	483.81 €/adjoint

Proposition : Sachant qu'il a été voté la création de 2 postes d'adjoints (au lieu de 4 maximum autorisé) et de 5 conseillers délégués, et que Madame le Maire ne souhaite pas bénéficier de son indemnité mensuelle maximum ; Sachant également que le montant de l'indemnité des Conseillers Municipaux ayant reçu délégation de la part du Maire, doit être comprise dans l'enveloppe financière maximum prévue par la loi pour le Maire et 4 adjoints soit :

$$\Rightarrow (1820,96 \text{ €} \times 12 \text{ mois}) + (483,81 \text{ €} \times 12 \text{ mois} \times 4 \text{ adjoints}) = 45\ 074,40 \text{ € ou } 3\ 756,20/\text{mois montant maximum prévu par la loi.}$$

Suite à une simulation qui correspond à ces critères, il vous est proposé de fixer le montant des indemnités brutes comme suit :

- Pour le Maire----- taux à 21,90 % soit 940 € brut /mois
- Pour le 1er Adjoint----- taux à 14,60 % soit 600 € brut /mois
- Pour le 2^{ème} Adjoint-----taux à 11,68 % soit 480 € brut/mois

Pour les conseillers délégués deux rémunérations différentes compte tenu des frais engagés pour ces missions :

- Pour les trois conseillers délégués chargés de la gestion de la salle des fêtes, de la culture et du patrimoine ou de la gestion des bâtiments publics et logements = taux 4.38% = 180 € brut
- Pour les deux autres conseillers délégués = taux 3.64% = 140 € brut / mois

- Soit au total = 2 840,00 € par mois, 34 080,00 € par an inférieur à l'enveloppe maximum de 45 074,40 €

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition des indemnités brutes pour le Maire, les Adjointes et les Conseillers délégués.

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

PRESENTATION DES PROJETS ET VALIDATION DES COMMISSIONS ET DE LEUR COMPOSITION

Délibération n°2026/03/08

Madame le Maire présente les différentes commissions de la commune et le fonctionnement de chacune d'elles. Chaque commission est animée par un responsable. Elles se réuniront à la convenance du responsable. Le Maire et les Adjointes sont informés des dates de réunions et peuvent y assister si besoin. Les commissions travaillent un sujet qui sera ensuite discuté en conseil municipal. C'est le Conseil Municipal qui reste l'organe officiel qui prend les décisions.

<p><u>Finances</u> : Préparation et suivi des budgets. Responsable : <u>Anne HEBERT</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Karine LEROY➤ Delphine ALI➤ Mireille LELOUTRE
<p><u>Voirie et matériel</u> Responsable : <u>Jérôme SEIGNEURIE</u> Suivi programme entretien et travaux du réseau des routes et chemins Suivi travaux SIATR Suivi des acquisitions de matériel</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Maxence CALAIS➤ Edouard DANGUY➤ Samuel HEBERT➤ Julien OURRY➤ Anne HEBERT
<p><u>Communication.</u> Responsable : <u>Delphine ALI</u> Mise en place d'un programme de communication auprès des habitants, avec les associations et les partenaires (panneau d'information, flyer, document d'accueil...) Elaboration du journal de la commune avec la commission, guide d'accueil des nouveaux habitants Suivi du site internet et de la page Facebook de la communale, et de panneau POCKET . Organisation cérémonies et manifestations officielles.</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Karine LEROY➤ Valentine RENAUD➤ Laure EBRARD➤ Marine PHILIPPE➤ Nicole JOUIN
<p><u>Gestion Salle des fêtes et congélateur</u> Responsable : <u>Olivier BRAULT</u> Suivi planning, règlement intérieur, Soutien pour sortie et entrée salle des fêtes Suivi travaux et besoin d'achat de matériel</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Anne HEBERT➤ Mireille LELOUTRE➤ Nicole JOUIN➤ Richard MINERBE
<p><u>Aménagement, activités économiques et commerces:</u> Responsable : <u>Anne HEBERT</u> Réhabilitation fiche « Cousin » et Boulangerie Suivi de l'évolution des documents d'urbanisme, PLUI COCM Suivi des projets et travaux lotissements communaux, Réhabilitation des commerces et accueil ZA Gestion des baux et ventes d'herbe, suivi des achats et ventes de foncier agricole</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Baptiste DOUCHIN➤ Jérôme SEIGNEURIE➤ Valentine RENAUD➤ Edouard DANGUY➤ Karine LEROY

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aménagements du bourg, liens sociaux et Cadre de vie

Responsable : Laure EBRARD

Aménagement paysager et fleurissement de la commune, imaginer des aménagements et des petits travaux pour améliorer la qualité du bourg et des villages

Implication des habitants (suite ateliers habitants), et autres idées....

Actions citoyennes : Programmer les travaux d'entretien des espaces publics, Accompagner des projets de fêtes « des voisins », compostage collectif, implication des jeunes, intergénérationnel....

Favoriser les mobilités actives pour les déplacements du quotidien : marches, vélo....

- Jérôme SEIGNEURIE
- Laura CAUSIER
- Julien OURRY
- Delphine ALI
- Anne HEBERT
- Nicole JOUIN
- Samuel HEBERT

Logements et bâtiments communaux,

Responsable : Richard MINERBE

Travaux bâtiments publics, logements communaux.

Suivi des locations des bâtiments de la commune.

Réunion de chantier de la MAM

- Valentine RENAUD
- Olivier BRAULT
- Anne HEBERT

Culture, évènementiels culturels et travaux sur patrimoine :

Responsable : Karine LEROY

Fonctionnement de la médiathèque,

Organisation d'évènementiels culturels....

Suivi Villes en scène et suivi du projet culturel intercommunal

Travaux maison des marais, église, fontaine et mise en valeur de ce patrimoine

- Marine PHILIPPE
- Jérôme SEIGNEURIE (Maison des Marais)
- Julien OURRY (Maison des Marais)
- Richard MINERBE
- Laure EBRARD
- Laura CAUSIER
- Anne HEBERT

Cimetière et église

Responsable : Karine LEROY

Suivi des concessions

Suivi du projet accessibilité église et cimetière,

Aménagement et extension du cimetière, création d'un jardin du souvenir

Entretien des espaces verts du cimetière en lien avec Jérôme SEIGNEURIE

- Laure EBRARD
- Jérôme SEIGNEURIE
- Maxence CALAIS
- Gérard TAPIN
- Roland LEPUISSANT

Commission eau et assainissement

Responsable : Edouard DANGUY

Suivi de l'entretien des stations d'assainissements et de l'entretien du réseau EU

Suivi des travaux d'extension de la station

Suivi des dossiers SPANC

- Samuel HÉBERT
- Baptiste DOUCHIN
- Anne HÉBERT

Commission sécurité-incendie et évènements exceptionnels

Responsable : Delphine ALI

Suivi des bornes incendies

Mise en place d'un plan de sauvegarde communal

- Laura CAUSIER
- Nicole JOUN
- Jérôme SEIGNEURIE
- Anne HÉBERT
- Karine LEROY

Commission énergie et biodiversité

Responsable : Maxence CALAIS

CEP (conseil en énergie partagée avec le SDEM),

Suivi chaudière bois et consommation,

Plan de gestion des arbres et du bocage de la commune avec ADEN

Suivi de la production photovoltaïque

Suivi des projets de développement de énergies renouvelables...

- Julien OURRY
- Baptiste DOUCHIN
- Edouard DANGUY

Commission actions sociales (5 habitants)

Responsable : Laura CAUSIER

Suivi de la banque alimentaire et autres demandes sociales

Accompagnement social

Repas des aînés

- Mireille LELOUTRE
- Nicole JOUN
- Roland LEPUISSANT (Habitant)
- Martine HEBERT
- Cécile LEFRANC
- Gisèle DANGUY

Commission appel d'offres

Responsable : Anne HEBERT

Suivi des marchés de travaux et prestations pour la commune.

Titulaires :

- Olivier BRAULT
- Delphine ALI
- Karine LEROY
- Valentine RENAUD

Suppléants :

- Jérôme SEIGNEURIE
- Baptiste DOUCHIN
- Richard MINERBE
- Maxence CALAIS

PRESENTATION, NOMINATION DES DELEGUES POUR LES SYNDICATS ET AUTRES INSTANCES

Madame le Maire présente les différents syndicats et autres instances et les actions qui sont menées concernant les différentes structures. Madame le Maire propose au conseil municipal, pour chaque syndicat, des titulaires et des suppléants sur la base du volontariat.

RPI SAINT MARTIN/MARCHESIEUX / FEUGERES

Délibération n°2026/03/09

Titulaire

- Marine PHILIPPE
- Anne HÉBERT
- Laura CAUSIER

Délégué titulaire parent

- Aurélie BOUETARD

Suppléant

- Delphine ALI
- Olivier BRAULT
- Mireille LELOUTRE

Délégué suppléant parent

- Maryline MARTIN

CONSEIL D'ECOLE

Délibération n°2026/03/10

Titulaire

- Marine PHILIPPE
- Mireille LELOUTRE

Suppléant

- Delphine ALI
- Olivier BRAULT

SIATR MARCHESIEUX- SAINT MARTIN D'AUBIGNY- FEUGERES

Délibération n°2026/03/11

Titulaires

- Anne HÉBERT
- Baptiste DOUCHIN
- Jérôme SEIGNUERIE
- Valentine RENAUD

Suppléants

- Laura CAUSIER
- Edouard DANGUY

SYNDICAT D'EAU (SDEAU)

Délibération n°2026/03/12

Titulaire

Edouard DANGUY

Suppléant

Anne HÉBERT

SDEM (SYNDICAT D'ELECTRIFICATION)

Délibération n°2026/03/13

Titulaire

Maxence CALAIS

PARC DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Délibération n°2026/03/14

Titulaire

Valentine RENAUD

MANCHE NUMERIQUE

Délibération n°2026/03/15

Titulaire

Olivier BRAULT

COS 50 (ACTION SOCIALE DES EMPLOYES COMMUNAUX)

Délibération n°2026/03/16

Titulaire

Laure EBRARD

Suppléant

Delphine ALI

SAG (SECTEUR D'ACTION GERONTOLOGIQUE)

Délibération n°2026/03/17

Titulaire

Mireille LELOUTRE
Laura CAUSIER

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DELEGUE DEFENSE

Délibération n°2026/03/18

Titulaire

Samuel HÉBERT

DELEGUES A LA REVISION DES LISTES ELECTORALES

Délibération n°2026/03/19

Madame le Maire propose au conseil municipal de nommer de nouveaux délégués à la révision des listes électorales. Il est proposé Madame Valentine RENAUD (la plus jeune du conseil) et deux habitants de la commune : Messieurs Roland LEPUISSANT et Gérard TAPIN.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la nomination des personnes citées.

DELEGATIONS AU MAIRE

Délibération n°2026/03/20

Le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du CGCT, décide de déléguer au maire pour la durée de son mandat les compétences suivantes :

- Prendre toutes les décisions concernant : la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dont le montant est inférieur à 60 000 € HT.
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités et sinistres y afférentes ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions de cimetière ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers pour un montant maximum de 4 600 € HT ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice, et experts ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200 euros ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal de 140 000 € ;
- Procéder, dans la limite de 100 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant le tribunal judiciaire, la cour d'appel, la Cour de cassation, le tribunal administratif, la cour administrative d'appel et le Conseil d'Etat, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- Décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, toutes les délégations de Madame le Maire pour la durée du mandat de six années.

PROPOSITION D'ACHAT DE GAULETTES SAULES ET CHATAIGNIERS

Délibération n°2026/03/21

Le Gérant de l'entreprise « Esprit Bocage » souhaite nous propose le rachat de 900 gaulettes de saule ou de châtaigner sur nos haies en bordure de la carrière des Refouds afin de réaliser des tressages en fascine sur le littoral. Il propose un prix de 0.33 € l'unité pour un montant total de 300,00 € TTC pour les 900 gaulettes.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la vente de 900 gaulettes de saule ou de châtaigner pour un montant total de 300,00 € TTC à l'entreprise « Esprit Bocage ».

CHOIX ENTREPRISE LUTTE COLLECTIVE 2026

Madame le Maire présente au conseil le choix de différentes entreprises dans le cadre de la prévention des nids de frelons asiatiques. Chaque année, le conseil municipal doit choisir parmi plusieurs entreprises proposées.

Trois entreprises ont été sélectionnées par le conseil municipal :

1. ASSISTANCE NUISIBLES (Saint –Sauveur-Villages)
2. DN GUEPES (La Haye)
3. SOS NUISIBLES 50 (Terre-et-Marais)

Le document sera transmis à FDGON afin de valider l'entreprise qui interviendra dans la destruction des nids de frelons asiatiques.

PROPOSITION ACHAT PARCELLE

Délibération n°2026/03/22

Madame le Maire fait part au conseil municipal du souhait de Madame Marie-Pierre LECONTE d'acquérir la parcelle communale ZM 83 de 920m².

Le propriétaire limitrophe de la parcelle n'est pas intéressé pour l'achat de cette parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la vente de cette parcelle à 1000,00 € (Mille Euros). Les frais d'actes et de bornage (si besoin) devront être pris en charge par l'acquéreur, autorise également Madame Le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la vente.

PROPOSITION ACHAT PARCELLE

Une personne envisage l'acquisition de la parcelle ZL 080, située au centre du bourg de Marchésieux, en zone constructible. Le but est d'y construire une maison individuelle.

Après présentation, le conseil donne un avis de principe favorable pour vendre au prix de 30,00 € HT du m².

PROPOSITION ACHAT PARCELLE

Un lotisseur souhaite développer un projet de lotissement sur une partie de la parcelle ZM 141 d'une superficie de 4360 m². La parcelle est aménageable en plusieurs lots.

Après présentation, le conseil donne un avis de principe favorable pour vendre cette parcelle au prix de 10,00 € HT du m².

QUESTIONS DIVERSES

- Informations sur le matériel de la boulangerie : Un diagnostic du matériel de la boulangerie est en cours de réalisation. Des devis vont être établis pour le changement du four et de la chambre de pousse
- Des travaux d'urgences vont être engagés pour réhabiliter le pont du Gravier avec l'entreprise TP Poisson. Un devis a été élaboré pour un coût de 2117,00 € HT.
-

DATE A RETENIR

Le 21 avril 2026 à 20h00 : prochaine réunion du conseil municipal pour le vote du Compte Administratif 2025 et du Budget Primitif 2026.

VU, pour être affiché le 02 avril 2026 conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

La Maire



Anne HEBERT



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

